

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 803 DU 30 AVRIL 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 79^e numéro de l'année 2013

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Exige beaucoup de toi, n'attends rien des autres, et tu t'éviteras bien des désillusions».

CONFUCIUS

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL

**TOUTES ET TOUS RASSEMBLÉS
POUR COMMÉMORER LE TRAVAIL POUR TOUS
ET PRÉPARER LA TRANSFORMATION
DU PAYS GUADELOUPE**

Le premier supplément de l'année 2013 consacré au sommet de L'AEC sera en ligne à partir du mercredi 1 mai.

À LA UNE

LE MESSAGE DU 1^e MAI DE LA CONVENTION

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE appelle toutes les travailleuses et tous les travailleurs guadeloupéens à prendre part aux commémorations du 1^e mai 2013, journée internationale des travailleurs . Plus nos travailleurs seront nombreux à parcourir nos rues et à occuper la place publique et plus leur message aura un impact sur le fonctionnement de notre pays qui en a bien besoin .

Leur détermination doit être forte car les problèmes qui se posent et les défis auxquels nous sommes confrontés nécessitent la présence des travailleurs et de leurs organisations qui sont porteurs d'un message de rénovation profonde de notre pays qui malheureusement est installé depuis bon nombre d'années dans un coma profond que n'arrive plus à masquer l'assistance sociale distillée par la France comme unique réponse à notre volonté d'être guadeloupéen.

La tâche qui attend tous les travailleurs guadeloupéens est considérable .Il s'agit de construire une nouvelle société dans laquelle le droit du travail et de la protection sociale, considéré comme supérieur, que nous impose depuis trop longtemps les autorités coloniales et leurs alliés conservateurs de l'ordre colonial devra être restructuré en profondeur autour des principes de solidarité, de protection prioritaire des salariés , de valorisation du travail comme mode prioritaire d'enrichissement collectif de notre pays et de participation à la direction des entreprises et des organismes publics.

Le monde du travail doit exiger en toutes circonstances l'ouverture de négociations en Guadeloupe afin de commencer dès aujourd'hui la construction de ce nouveau droit social (salariés du privé , fonction publique et protection sociale) , élément d'un nouveau développement pour notre pays et facteur indispensable pour régler les nombreux litiges au sein des entreprises et des organisations publiques .

Nous souhaitons aussi en ce 1^e mai que les travailleurs guadeloupéens pensent aussi aux travailleurs des autres parties

de notre planète qui vivent des moments de plus en plus difficiles avec la crise de l'Union européenne et notamment aux travailleurs de l'Amérique latine et de la Caraïbe avec lesquels nous devons construire un nouvel espace social pour notre région.

Toutes et Tous rassemblés pour réussir le 1e mai 2013 et faire avancer la Guadeloupe.



AFFAIRES NATIONALES

2012 : CONFIRMATION DE LA CHUTE LIBRE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

C'est le terrible constat des organismes coloniaux qui administrent le marché du travail . Au quatrième trimestre 2012, le secteur privé emploie 71 919 actifs. Il progresse de 0,7% sur un an contre + 0,6% au troisième trimestre. Cette lente évolution confirme le tassement de la progression de l'emploi observée depuis six trimestres .

Le détail de la note :

Le nombre de contrats signés en intérim diminue de 29,9% alors que le volume d'emploi correspondant (Equivalent Emplois Temps Plein) se réduit de 3,7%.

Les Déclarations Uniques d'Embauche (DUE) diminuent de 2,2% par rapport au quatrième trimestre 2011.

Le nombre d'offres d'emploi collectées est en baisse de 25,8% sur un an. La réduction atteint 25% pour les offres durables (6 mois et plus) et elle est de 26,2% pour les offres non durables (durée inférieure à 6 mois).

Au quatrième trimestre 2012, 511 licenciements économiques ont été comptabilisés par Pôle emploi (+ 13,3% sur un an).

Le nombre de ruptures conventionnelles homologuées par la Direccte Guadeloupe atteint 354 (- 9,2% sur un an).

La demande d'emploi de catégorie A augmente de 4,6%. Pour les moins de 25 ans, la hausse atteint 4,7% et 15,2% pour LES 50 ans et plus.

Au niveau sectoriel, les plus fortes progressions au quatrième trimestre 2012 s'observent dans les secteurs de la construction (+ 9,9 %), des activités immobilières (+ 7,1%) et des IAA (+ 5,2%).

Au contraire, l'emploi se replie dans les activités financières et d'assurance (- 13,1%), les autres activités de services (- 4,9%) et le secteur de l'information et la communication (- 1,2%).

L'emploi dans le secteur de l'industrie (+ 1,4%) est mieux orienté que dans les autres grands secteurs d'activités qu'il s'agisse du commerce et de la réparation automobile (- 0,1%) ou des autres services (- 0,5%).

Ne rien faire our faire semblant avec des contrats dit aidés est un scandale qui dure depuis trop longtemps.

ÉCONOMIE, SOCIAL , SANTÉ

BAISSE DES PRIX DE L' ESSENCE EN MAI

Comme chaque mois, la Préfecture communiqué les nouveaux prix à la pompe. A partir de demain, 1er mai, le sans-plomb coûtera 1,57 euros soit une baisse de 3 centimes et le gazole reviendra à 1,39 euros soit une diminution de 5 centimes. Le détail de la mesure :

Pour les carburants routiers, les prix maxima sont fixés comme suit:

- Super sans plomb : 1,57 euros/l soit - 3 cts/l par rapport à avril 2013 (1,60 euros/l)(prix France 1,56)
- Gazole route : 1,39 euros/l soit - 5 cts/l par rapport à avril 2013 (1,44 euros/l)(prix France 1,36)

Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 21,21 euros au lieu de 21,54 en avril 2013, soit une baisse de 33 centimes.

Il était temps car depuis plusieurs mois le prix mondial du pétrole n'a pas cessé de diminuer . Cependant il est scandaleux que nos prix soient plus élevés que ceux de France malgré des taxes moins importants chez nous.

LA PRÉFÈTE DE RÉGION AUTORISE L'ÉPANDAGE AÉRIEN

La Préfète de Région, Marcelle Pierrot, a signé hier l'autorisation de reprise de l'épandage aérien pour une durée d'un an. Les associations de défense de l'environnement ont immédiatement réagi, regrettant cette décision. Elles devraient déposer un recours.« Cette disposition est possible dans le cadre d'une dérogation. J'ai pris en compte les impératifs de santé publique et de préservation de l'environnement. Et la Préfète de Région d'ajouter : « J'ai tenu compte également des réalités économiques ». La banane génère plus de 3 000 emplois directs ou indirects. Et aussi près de 100 000 millions d'euros injectés dans l'économie de la Guadeloupe. La reprise de l'épandage aérien est d'une année sur les 2 100 hectares de bananeraies que compte la Guadeloupe. Le procédé sera fortement encadré . La superficie des zones interdites à l'épandage aérien augmente : elle passe de 500 à 550 hectares. Seul l'épandage terrestre est autorisé. Le banole, en cours d'évaluation, ne sera pas utilisé pour l'épandage. Les producteurs de bananes se disent soulagés de ce nouvel arrêté. Les opposants à l'épandage aérien vont déposer un recours. **La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** dénonce cette décision que rien ne justifie et surtout les raisons économiques évoquées. La priorité c'est la santé des guadeloupéens et non la sauvegarde d'activités qui pèsent sur le portefeuille des guadeloupéens.

DANS LE CENTRE DU SYSTÈME COLONIAL FRANÇAIS LE CLIMAT DES AFFAIRES POURSUIT SA CHUTE

Selon l'INSEE, au début du printemps, le climat des affaires reste dégradé en France et s'installe dans une dynamique encore défavorable. L'indicateur du climat des affaires en France, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité, est durablement orienté dans une dynamique défavorable tous secteurs confondus. Il perd deux points en avril pour s'établir à 84 points, soit nettement en dessous de sa moyenne de longue période (100). Les indicateurs sectoriels restent également à des niveaux bas. Ces résultats ne sont pas surprenant, car sous l'effet d'une baisse de l'activité et des carnets de commandes, mais aussi en raison de perspectives moroses, les chefs d'entreprises ne sont pas optimistes quant au développement de leur chiffre d'affaires dans les mois à venir. L'indicateur du climat des affaires perd 3 points dans l'industrie, 4 dans le commerce de détail et 1 dans les services. Dans le bâtiment, l'indicateur synthétique gagne 1 point. L'indicateur de retournement calculé au niveau France se situe une fois encore, en zone défavorable.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE

L'année 2013 marque le début de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, sur le thème « Reconnaissance, justice et développement pour les personnes d'ascendance africaine ». L'Afrique, où le jazz trouve ses origines, sera donc doublement à l'honneur cette année.

30 AVRIL : JOURNÉE INTERNATIONALE DU JAZZ



Istanbul sera la ville hôte officielle de l'édition 2013 de la Journée internationale du jazz. La Turquie se caractérise par une tradition séculaire du jazz. Munir Ertegun, le premier ambassadeur de la République de Turquie à Washington dans les années 1930, a ouvert les salons de son ambassade à des musiciens de jazz afro-américains, qui s'y réunissaient afin de jouer de la musique en toute liberté dans un contexte socio-historique fortement marqué par la ségrégation raciale sévissant à l'époque. Inspirés par cet héritage, les fils de l'ambassadeur, Ahmet et Nesuhi, ont continué dans ce sens en créant le premier label de jazz et de gospel aux États-Unis en 1947 – Atlantic Records – qui a joué un rôle décisif dans la diffusion de la beauté de la musique jazz à travers le monde.

Le message de Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO :

« À l'occasion de la Journée internationale du jazz, le monde se rassemble dans la paix et dans l'harmonie, pour partager la passion de la musique et unir nos efforts pour la liberté et la créativité. Voilà pourquoi l'UNESCO a créé la Journée internationale du jazz, célébrée pour la première fois en 2012, en collaboration avec Herbie Hancock, grand nom du jazz et notre ambassadeur de bonne volonté. Le jazz puise ses racines dans la rencontre des peuples et des cultures d'Afrique, d'Europe et des Caraïbes. Né aux États-Unis, il est désormais inscrit dans le cœur de chaque société, joué dans le monde entier et apprécié partout. Cette diversité en fait une puissante force de dialogue et de compréhension mutuelle. Le jazz a été la bande-son de luttes historiques pour la dignité et les droits civiques. Il reste aujourd'hui une force de transformation sociale, parce qu'il raconte une histoire de liberté que tout le monde peut partager. Le jazz est l'une des plus grandes expressions culturelles du XXe siècle, et capte déjà l'esprit du XXIe siècle. En période de changement et d'incertitude, plus que jamais nous avons besoin de son pouvoir pour rassembler les peuples et affirmer le respect des valeurs communes. Les jeunes, femmes et hommes, en particulier ont besoin de nouveaux instruments de paix qui les touchent au plus profond d'eux-mêmes. La raison d'être de l'UNESCO est de renforcer ces outils et de tirer le meilleur parti de notre diversité culturelle, notamment par le biais de l'enseignement artistique, en vue de favoriser la créativité et l'innovation. Le jazz est là pour nous tous, pour donner corps à nos aspirations au respect, à la tolérance et à la liberté. Cette année, Istanbul accueillera la principale manifestation organisée dans le cadre de la Journée internationale du jazz, qui fera honneur à l'histoire unique de cette ville au carrefour des cultures. Vingt-quatre heures durant, partout dans le monde, de Beyrouth à Beijing, de Dakar à Rio, des événements célébreront cette journée par des cours publics d'interprétation, des ateliers, des débats et des concerts d'improvisation. La Journée internationale du jazz est une occasion pour nous tous d'exprimer notre amour de la paix. Tout le monde est invité : rejoignez-nous !

LA BAISSSE DU PRIX DU PÉTROLE EST ELLE DURABLE ?

Le prix du pétrole est en baisse. Croissance économique moins forte que prévue dans le monde y compris en Chine, alimentent les craintes sur la vigueur de la demande énergétique. Faut-il s'en inquiéter ? Est-ce grave ? Est-ce durable ? Est-ce même important ? Non . Le prix du pétrole est structurellement soumis à des mouvements de volatilité et, comme la composante financière des marchés est importante, c'est un marché

nerveux, sensible, qui tend à réagir très rapidement à des nouvelles conjoncturelles du type : état des stocks américains (la publication des stocks européens est moins rapide et moins porteuse), conjoncture économique, état d'esprit des entrepreneurs, mouvement de substitution inter-énergétique comme par exemple le gaz de schiste américain qui pénètre dans le transport. Aujourd'hui, la mollesse de la croissance et de la demande de produits pétroliers explique les baisses constatées. Mais , au-delà de la conjoncture et des mouvements courts, il reste des données structurelles qui tendent à montrer que le prix du pétrole est plutôt sur une tendance haussière de moyen-long terme. A l'horizon 2020, les prévisions de prix, en dollars 2012, s'établissent entre 120 et 240 dollars le baril. Nul n'évoque la menace d'un peak oil (pic de production) géologique qui, encore un fois, paraît repoussé dans le temps. Beaucoup évoquent une peak demand (pointe de consommation) confirmée aux États-Unis et peut être dans d'autres pays de l'OCDE, mais largement compensée par la frénésie de la demande dans les pays émergents. Il me semble que deux raisons majeures soutiennent une tendance à la hausse : la prise de conscience du réchauffement climatique et le pouvoir de l'OPEP. Le réchauffement climatique est aujourd'hui constaté par la communauté scientifique internationale et reconnu par des agences comme l'AIE, les Nations Unies, le FMI et la Banque Mondiale. De grandes incertitudes persistent sur les coûts économiques et sociaux de ce phénomène et leur temporalité. Toutefois, on peut dire qu'une prise de conscience mondiale va s'effectuer et qu'elle se traduira par des hausses de prix et des pressions à la baisse sur les consommations pétrolières. Du côté des pays de l'OPEP, les printemps arabes ont eu pour effet d'augmenter le prix de la paix sociale, y compris dans des pays non arabes comme le Nigeria ou le Venezuela. Les pays de l'OPEP ont plus que jamais besoin de ressources financières pour maintenir la paix sociale. Ils paraissent en mesure d'agir pour éviter que le prix du pétrole brut ne baisse durablement au dessous de 90 dollars par baril.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

RENFORCEMENT DE L'ALLIANCE STRATÉGIQUE ENTRE CUBA ET LE VENEZUELA

Les présidents de Cuba et du Venezuela se sont engagés samedi à renforcer «l'alliance stratégique» créée par leurs prédécesseurs Fidel Castro et Hugo Chavez et qui s'est traduite en 2012 par la mise en oeuvre de 47 programmes de coopération représentant un total de 1,600 millions de dollars. «Samedi, nous allons signer les accords d'une nouvelle phase de coopération bilatérale et ainsi proroger l'alliance stratégique avec le gouvernement socialiste de Cuba», avait déclaré vendredi le nouveau chef

de l'État vénézuélien, Nicolas Maduro, avant de se rendre à La Havane. Selon le quotidien Granma (officiel), M. Maduro doit participer à la cérémonie de clôture des travaux de la treizième réunion de la Commission intergouvernementale cubano-vénézuélienne. Avant d'être reçu par son homologue cubain Raul Castro, M. Maduro s'est entretenu pendant cinq heures avec Fidel Castro. «Nous nous sommes remémoré le commandant Chavez», a-t-il raconté aux journalistes. Cuba est le deuxième pays que visite M. Maduro depuis son élection, le 14 avril, à la tête du Venezuela, après le décès de son illustre prédécesseur, Hugo Chavez. Le 19 avril, il s'était rendu à Lima où se tenait, à la veille de son investiture, une réunion de l'Union des nations sud-américaines (Unasur). Dans le sillage du président défunt, M. Maduro s'est engagé à maintenir des relations étroites avec La Havane. La coopération entre les deux pays comprend notamment la livraison journalière à Cuba de quelque 130 000 barils de pétrole à des prix préférentiels en provenance du Venezuela, gros producteur mondial, ainsi que l'emploi sur le sol vénézuélien d'environ 40 000 ressortissants cubains, essentiellement dans les secteurs de la médecine et du sport. L'«alliance stratégique» mise en place en 2000 par Fidel Castro et Hugo Chavez s'était révélée essentielle pour l'économie de Cuba, continuellement en crise depuis la disparition de l'État soviétique et du bloc communiste au début des années 90. Le Venezuela est graduellement devenu le principal allié politique et économique de La Havane. Selon les plus récentes données statistiques, les relations commerciales bilatérales ont représenté en 2010, pour l'État cubain, près de 40% de son commerce extérieur. La coopération s'est en outre étendue à la pétrochimie et les deux pays administrent conjointement la raffinerie de Cienfuego, dans le centre de Cuba, où se développe parallèlement un pôle industriel.

LE MINISTRE HAÏTIEN DES AFFAIRES SOCIALES DÉFEND LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ADMINISTRATION MARTELLY

Selon Haïti press network, le ministre haïtien des Affaires sociales et du Travail, Charles Jean Jacques, a fait le point, lundi, sur la mise en œuvre du programme social du gouvernement Lamothe, devant des sénateurs, réunis en commission. En séance publique, des sénateurs – membres de la commission des affaires sociales –, ont interrogé le ministre Charles Jean Jacques autour de la mise en œuvre du programme social du gouvernement. Charles Jean Jacques a fourni des explications satisfaisantes, dans la plupart des cas, pour apaiser les appréhensions des parlementaires, assoiffés de voir des résultats concrets dans ce secteur. «Le ministère des affaires sociales travaille actuellement sur plusieurs programmes relatifs à son champs d'action. Pour le moment, le dit ministère a un plan social qui sera exécuté sur deux volets : assistance sociale et protection sociale », a indiqué, aux sénateurs, le ministre

Charles Jean Jacques. Il a expliqué que, « le programme d'assistance sociale consiste en la création de 90 restaurants communautaires à travers le pays et d'une soixantaine de boulangerie communautaire qui sera répartie également sur tout le territoire national ». Tandis que, le programme de protection sociale, lui, consistera en la construction de logements sociaux, et en la mise en place d'une assurance santé pour les citoyens. « Le ministère est entrain de redéfinir le projet de logement social dans le pays. Je ne connais pas d'autre institution qui est chargée de cette affaire de logement autre que l'EPPLS (entreprise publique de promotion et de logements sociaux) », a fait savoir Charles Jean Jacques. Ces deux programmes, selon le titulaire du ministère des affaires sociales, seront définitivement établis d'ici le mois de septembre de l'année en cours. Le programme de restaurant communautaire a été lancé le mercredi 24 à Derac (une localité de la commune de Fort-Liberté) dans le Nord'Est, département choisi par le gouvernement pour expérimenter ce programme. Admettant que le ministère qu'il dirige fait face à des difficultés, Charles Jean Jacques a fait savoir que 20 % du budget d'investissement du dit ministère est décaissé à la réalisation de ces programmes.

AFRIQUE

LA CHINE INVESTIT L' AFRIQUE

La Chine a investi plus de 75 milliards de dollars en Afrique au cours de la période 2000-2011, s'approchant des montants dépensés par les États-Unis même si l'argent apporté par Pékin l'a été dans des domaines bien différents, selon une étude publiée lundi. Le groupe de réflexion Center for Global Development a publié des chiffres dans le but de rendre plus clairs les investissements à l'étranger de la Chine. Les pays occidentaux ont souvent des doutes sur les motivations réelles des dépenses effectuées par Pékin. Selon ce rapport, la Chine a investi 75,4 milliards de dollars en Afrique entre 2000 et 2011, ce qui représente environ un cinquième du total des investissements sur le continent. Par comparaison, les États-Unis y ont investi 90 milliards de dollars. Mais selon les auteurs de l'étude, seul 1,1 milliard de dollars déboursé par la Chine en Afrique chaque année était officiellement considéré comme une aide au développement, comme défini par le club des principaux donateurs. «Quand vous comparez les États-Unis et la Chine, le total officiel est à peu près comparable. Cependant, les gens ne parlent pas toujours des mêmes choses quand ils font référence à l'aide chinoise», a déclaré Bradley Parks, à l'origine de l'étude. «La composition des aides est très différente», a-t-il ajouté. La Chine a ainsi participé à des initiatives très diverses. La plupart de ses dépenses ont permis à différents pays de réduire leur dette. Viennent ensuite des dépenses pour le secteur

du transport, pour le stockage de denrées, et enfin pour le secteur agricole. Pékin a financé des projets aussi divers qu'une académie militaire au Zimbabwe, dont le leader Robert Mugabe a été mis au ban par les puissances occidentales, ou un opéra en Algérie. Le Ghana a été le principal bénéficiaire de l'argent chinois même si Pékin a soutenu de nombreux pays à travers le continent, à l'exception de ceux ayant accordé leur reconnaissance à Taïwan, que la Chine considère comme faisant partie de son territoire.

INDE

RAJ CHETTY INDIEN D'ORIGINE A REÇU LE PRIX DU MEILLEUR JEUNE ÉCONOMISTE AUX USA

Raj Chetty, professeur à l'université Harvard dont les travaux sur l'éducation a été cité par le président Barack Obama a remporté le prix John Bates Clark du jeune économiste. Chetty, 33 ans, a été un «pionnier» en utilisant des jeux de données volumineux, tels que des déclarations de revenus et les dossiers de l'éducation, dans ses recherches, a déclaré James Poterba, président du National Bureau of Economic Research, qui est chargé de dater les débuts et les fins des récessions. Le travail pour lequel Chetty a été honoré englobe la politique fiscale, le chômage et autres assurances sociales et l'éducation. Les gagnants de la médaille Clark, décernée chaque année à un économiste de moins de 40 ans, ont souvent continué à recevoir le prix Nobel en sciences économiques. Chetty a été professeur d'économie à Harvard à Cambridge, Massachusetts, depuis 2009 et précédemment enseigné à l'Université de Californie, Berkeley. Chetty a déclaré, dans un entretien téléphonique, que le "thème général" qui sous-tend son travail consistait à utiliser des preuves scientifiques et la collecte de données pour tenter d'analyser les questions économiques et sociales importantes. Sa focalisation actuelle, at-il ajouté, est "l'égalité des chances en Amérique." "Une grande partie de mon intérêt est de trouver comment nous pouvons donner aux enfants, surtout issus de milieux défavorisés, de meilleures possibilités», at-il dit. Chetty a obtenu son doctorat en économie de l'Université Harvard en 2003, et a reçu de la Fondation MacArthur, le prix du «génie», l'an dernier. Il est né à New Delhi en 1979 et a grandi après 9 ans aux Etats-Unis. comme l'inattention et l'inertie ont tendance à être aussi importante que les prix et les incitations économiques», at-il dit. La médaille John Bates Clark, commencé en 1947 comme un prix biennal, est désormais décerné chaque année à un jeune économiste américain qui a fait «la contribution la plus significative à la pensée économique et de la connaissance», selon l'association.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AFRIQUE

Johannesburg : La JSESJ a augmenté de 135.00 points , 1.78%, pour clôturer à 7,700.00 points .

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

JAMAÏQUE : Il y a eu des transactions sur 15 titres dont 7 avancés, 6 diminués et 2 sociétés cotées. Le volume du marché s'élève à 927 552 parts évaluées à plus de 2.828.760 \$. La JSE All composite augmente de 768,69 points (0,95%) pour clôturer à 81,895.10.

BRÉSIL : L'indice Bovespa de Sao Paulo a augmenté de 903,12 points, 1,65%, pour clôturer à 55,790.37 points .

TRINIDAD : Il y a eu des transactions sur 14 titres dont 8 de pointe, 2 diminués et 4 fermes négociés. Les activités de négociation sur le Premier Marché ont enregistré un volume de 1.028.095 parts d'une valeur de 2,075,106.23 \$. L'indice composite augmente de 0,34 points (0,03%) pour clôturer à 1,106.23.

ASIE

Les chiffres du chômage ressortis en baisse de 0,2% au Japon sur le mois écoulé, soit son plus bas niveau depuis quatre ans, à 4,1% de la population active, ont laissé Tokyo sans grande réaction, en repli de 0,3% sur le Nikkei ce mardi. Même le rebond noté de la consommation des ménages en mars n'a pas aidé les indices qui avaient il est vrai déjà largement anticipé ces dernières semaines les effets salvateurs d'une politique de la BOJ "hyper-accommodante". Le yen est resté lui aussi dans la zone des 98 unités face au billet vert. Ailleurs, la hausse l'emporte en Corée du Sud (+1%) et à Hong Kong (+0,6%), alors que Singapour recule de 0,6%.

ÉTATS UNIS

Wall Street reste prudent ce mardi, alors que la réunion monétaire de la Fed débute donc ce jour, et donnera lieu demain soir au traditionnel communiqué monétaire expliquant le verdict de la Banque. Les opérateurs s'attendent, dans un contexte d'inflation modérée, à ce que la Fed maintienne ses taux proches de zéro et ses plans non conventionnels d'assouplissement monétaire quantitatif. Dans l'actualité entreprises, les publications se poursuivent avec notamment McGraw-Hill, Avon, Pfizer, Valero... Apple, de son côté, a annoncé ses plans d'émission obligataire. Le DJIA gagne actuellement 0,07% à 14.828 pts, tandis que le Nasdaq progresse de 0,58% à 3.326

pts. L'indice du coût de l'emploi américain pour le 1er trimestre 2013 a augmenté de 0,3% en comparaison du trimestre antérieur, contre +0,5% de consensus et après +0,4% au quatrième trimestre 2012. En comparaison de l'an dernier, l'indicateur affiche une croissance de 1,8%, contre 1,9% sur le précédent trimestre. L'indice S&P Case-Shiller "20-City" des prix américains de l'immobilier pour le mois de février 2013 a augmenté de 1,2% en comparaison du mois antérieur, ajusté des variations saisonnières, contre +1% de consensus et après +1% en janvier. Hors ajustements saisonniers, cet indicateur ressort en hausse de 0,3% par rapport à janvier, en ligne avec le consensus, et en croissance de 9,3% sur un an.

EUROPE

Les principales Bourses européennes ont terminé dans le rouge mardi, à l'exception notable de celle de Francfort, tandis que Wall Street évolue dans l'indécision, les investisseurs étant partagés entre les espoirs d'annonces de nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif de la part de la Banque centrale européenne et de la Réserve fédérale et la publication d'un indicateur nettement décevant en provenance des Etats-Unis. À Paris, le CAC 40 a terminé sur un repli de 0,31% (11,93 points) à 3.856,75 points. Sur l'ensemble du mois d'avril, il a toutefois progressé de 3,36%. Le Footsie britannique a perdu 0,43% et le Dax allemand a gagné 0,51%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 était en baisse de 0,21% à 15h47 GMT.

CHANGE

L'euro se stabilisait face au dollar mardi, dans un marché digérant la formation d'un nouveau gouvernement en Italie et attentiste avant des réunions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et surtout de la Banque centrale européenne (BCE), qui pourrait décider d'abaisser ses taux d'intérêt. Vers 13H00 GMT, l'euro valait 1,3095 dollar contre 1,3097 dollar lundi vers 21H00 GMT. En fin d'échanges asiatiques, l'euro était monté à 1,3121 dollar, son plus haut niveau depuis dix jours avant d'effacer ses gains. La devise européenne cédait du terrain face à la monnaie nippone à 127,76 yens contre 128,01 yens lundi soir. Le dollar restait stable face à la monnaie japonaise à 97,69 yens contre 97,73 yens lundi soir. Vers 13H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 84,40 pence pour un euro, et se stabilisait face au billet vert, à 1,5497 dollar. La devise helvétique grimpait face à l'euro, à 1,2244 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,9360 franc pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.472,75 dollars au fixing du matin, contre 1.467,50 dollars lundi au fixing du soir. La monnaie chinoise a terminé à 6,1658 yuans pour un dollar, contre 6,1650 yuans lundi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole se repliaient mardi en fin d'échanges européens, essuyant des prises de bénéfices dans un marché peu enclin au risque, après des indicateurs décevants en Europe et aux Etats-Unis, et dans l'attente des décisions des banques centrales européenne et américaine. Vers 16H15 GMT (18H15 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 102,42 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en recul de 1,39 dollar par rapport à la clôture de lundi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 95 cents à 93,55 dollars. Le regain d'enthousiasme de la veille s'essouffait mardi, alors que les cours du brut essayaient quelques prises de bénéfices et se stabilisaient dans une fourchette très étroite autour de l'équilibre --

dans un marché par ailleurs sans grand élan en l'absence des opérateurs chinois pour cause de congés du 1er mai.

Les cours du pétrole étaient en repli en Asie mardi dans un marché peu animé à la veille des congés du 1er Mai et freiné par des prises de bénéfices après les fortes hausses des dernières séances, ont indiqué des courtiers. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en juin perdait 17 cents, à 94,33 dollars tandis que le baril de Brent de la mer du Nord pour même échéance cédait 13 cents, à 103,68 dollars. Les prix du brut se sont encore envolés lundi, stimulés par l'optimisme d'investisseurs misant sur le renforcement ou le maintien par les banques centrales américaine (Fed) et européenne (BCE) de leur programme de soutien à l'économie. Le marché enregistre "quelques prises de bénéfices après les gains d'hier (lundi), du coup les cours baissent un peu mais ils résistent bien", a relevé Victor Shum, directeur général d'IHS Purvin and Gertz à Singapour.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, SCIENCE ÉCONOMIQUE, DROIT.

LE RÉGIME ALLÉGÉ DES DROITS DE LA DÉFENSE EN AUDITION LIBRE EN DROIT PÉNAL FRANÇAIS

Un arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation du 3 avril 2013 illustre le régime allégé auquel les droits de la défense sont actuellement soumis lorsque la personne suspectée est entendue dans le cadre de l'audition libre. L'article 78 du Code de procédure pénale dispose que : « Les personnes convoquées par un officier de police judiciaire pour les nécessités de l'enquête sont tenues de comparaître. L'officier de police judiciaire peut contraindre à comparaître par la force publique, avec l'autorisation préalable du procureur de la République, les personnes qui n'ont pas répondu à une convocation à comparaître ou dont on peut craindre qu'elles ne répondent pas à une telle convocation. Les personnes à l'encontre desquelles il n'existe aucune raison plausible de soupçonner qu'elles ont commis ou tenté de commettre une infraction ne peuvent être retenues que le temps strictement nécessaire à leur audition, sans que cette durée ne puisse excéder quatre heures. S'il apparaît, au cours de l'audition de la personne, qu'il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement, elle ne peut être maintenue sous la contrainte à la disposition des enquêteurs que sous le régime de la garde à vue... » (en matière d'enquête de flagrance : voir articles 62 et 73 du CPP) En

application de ces dispositions, l'OPJ peut aussi bien convoquer un simple témoin qu'une personne à l'encontre de laquelle il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction (que cette infraction soit punie d'une peine d'emprisonnement ou non). Le Conseil constitutionnel, saisi d'une QPC, a reconnu la conformité de l'article 78 du CPP à la constitution (comme il l'avait fait au sujet de l'art. 62 du CPP), en précisant, aux termes de sa décision n°2012-257 du 18 juin 2012, que :

- une personne suspectée peut être entendue par les enquêteurs en dehors du régime de la garde à vue dès lors qu'elle n'est pas maintenue à leur disposition sous la contrainte ;

- toutefois, dans cette hypothèse : « le respect des droits de la défense exige qu'une personne à l'encontre de laquelle il apparaît, avant son audition ou au cours de celle-ci, qu'il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction, ne puisse être entendue ou continuer à être entendue librement par les enquêteurs que si elle a été informée de la nature et de la date de l'infraction qu'on la soupçonne d'avoir commise et de son droit de quitter à tout moment les locaux de police ou de gendarmerie... » La personne suspectée, entendue dans le cadre de l'audition libre, ne bénéficie pas des autres droits de la défense tels que la notification du droit de se taire, l'assistance d'un avocat...

Le responsable logistique d'une société avait été auditionné par les enquêteurs sous le régime de l'audition libre sur différentes infractions de la société à la législation sur la durée du travail. Cette personne et la société soutenaient que l'audition était nulle, sur le fondement de l'article 6 de la CEDH, car il ne lui avait pas été notifié son droit au silence et elle n'avait pas bénéficié de l'assistance d'un avocat. La Cour d'appel de Pau avait rejeté l'exception de nullité. Aux termes de son arrêt du 3 avril 2013 (n°11-87333), la Cour de cassation confirme aux motifs que : « la notification du droit de se taire et de ne pas s'accuser, n'est reconnue qu'aux personnes placées en garde à vue ou faisant l'objet d'une mesure de rétention douanière... ». Cette interprétation, formulée par la Cour de cassation dans un attendu à portée générale, confirme ainsi la jurisprudence réservant un sort différent à la personne suspectée selon qu'elle est entendue sous le régime de l'audition libre ou de la garde à vue (étant ici précisé que les faits de l'espèce concernaient des contraventions et que par conséquent, la garde à vue n'était pas possible). Cette différence de traitement ne se justifie pas, cela d'autant plus que la notion de « contrainte » servant de critère pour le placement en garde à vue est difficile à apprécier en pratique. Elle se justifie d'autant moins qu'en tant

que suspecte, la personne entendue peut être amenée à faire des déclarations qui lui seront préjudiciables (même si la jurisprudence de la CEDH et l'article préliminaire du Code de procédure pénale prévoit que « aucune condamnation ne peut être prononcée contre une personne sur le seul fondement de déclarations qu'elle a faites sans avoir pu s'entretenir avec un avocat et être assistée par lui »). En tout état de cause, elle est contraire aux prescriptions de la Directive 2012/13/UE du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales, et notamment à l'article 3 §1 qui reconnaît à toute personne poursuivie ou suspectée des droits minima, dont le droit de se taire et le droit à l'assistance d'un avocat. Notre droit dans la phase d'enquête donnera une place plus importante aux droits de la défense, qu'il s'agisse par exemple du droit à l'assistance d'un avocat, du droit de se taire, du principe du contradictoire (accès aux pièces du dossier pénal, ou participation à certains actes tels que des perquisitions)...

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

MARS 2013 : 0,8% sur un mois ; 1,9 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 (+1,4% sur un an)

OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 (- 4,1% sur un an)

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET

SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 4042 55 ;

Agence de presse : Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE